

MAIRIE  
Du  
VERNET



**ARRETE**  
**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION**

« Avenue de Toulouse »

**N° 27/ 2024**

**LE MAIRE,**

- VU la demande en date du 24 avril 2024 par laquelle SPL 'Les Eaux du SAGe', sis au 2 avenue de Toulouse – 31860 PINS-JUSTARET, mandatant l'entreprise STAT sis au 375 chemin de la Grange 31870 LAGARDELLE SUR LEZE, sollicite une autorisation de travaux pour : BRANCHEMENTS AEP, en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

La circulation sur l'avenue de Toulouse, au niveau du numéro 699, sera alternée par feux tricolores durant la période des travaux.

**ARTICLE 2**

Durée des travaux : 5 jours à compter du 03/06/2024.

**ARTICLE 3**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4**

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5**

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 24 mai 2024.

Le Maire,  
**Serge DEMANGE**

